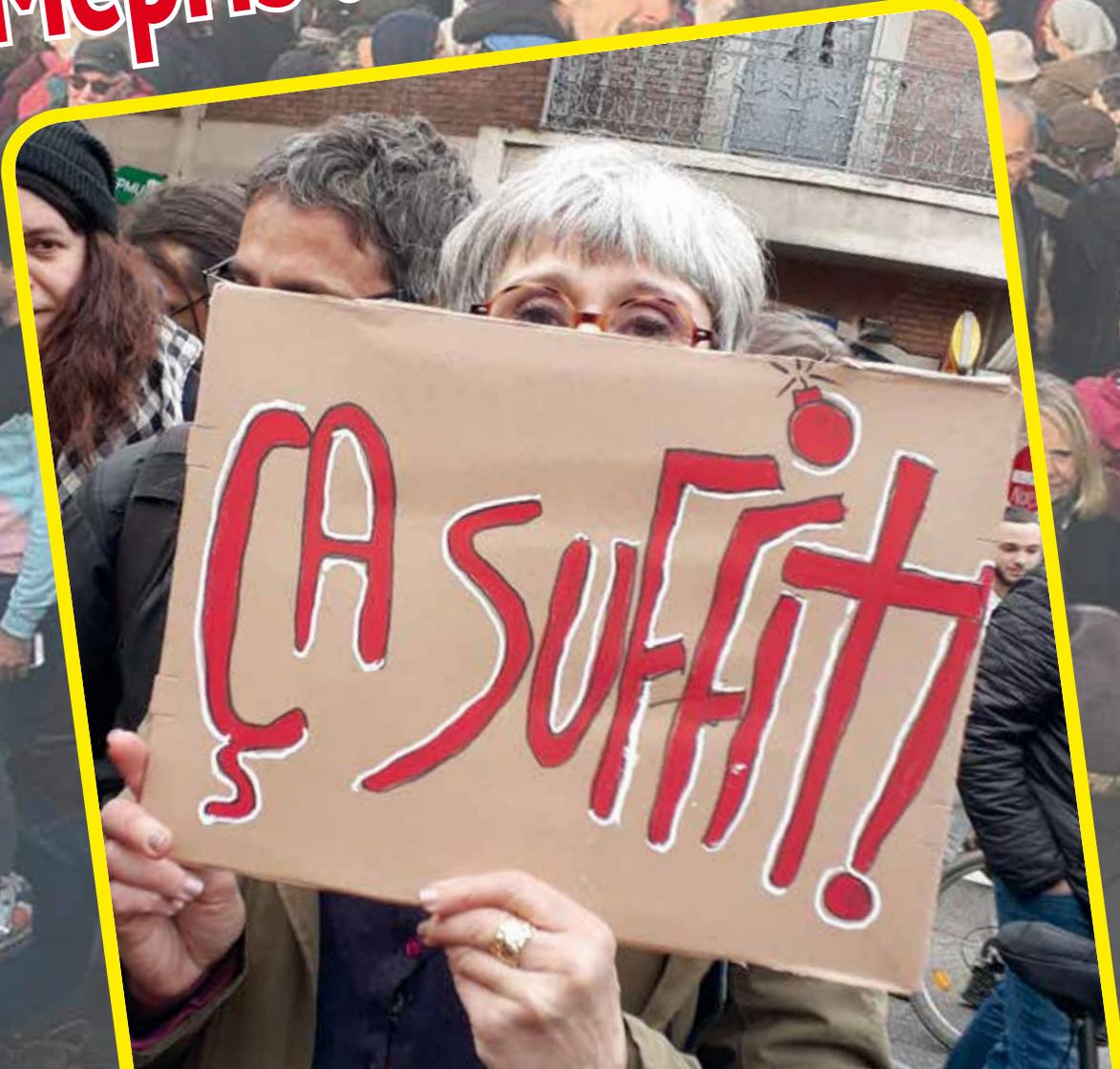


# snes

Académie de Toulouse

**Réformes bâclées  
Personnels menacés  
Mépris affiché...**



ÇA SUFFIT!

# Actualité... en images



1



2



3



4



5



6

1 Cortège Fsu à Albi le 5 décembre 2019.

2 La fanfare de la manif, Toulouse

3 Les hospitaliers, Toulouse

4 Retraite aux flambeaux, Montauban

5 Flash Mob, Toulouse

6 Les avocats dans les rues de Toulouse

7 Blocage de l'IA à Tarbes, le 30 janvier 2020

8 Les artistes aussi, Toulouse

9 Sans commentaire 😊



7



8



9



# Une profession debout !

**D**epuis deux mois, le Second degré démontre qu'il est décidé à vendre chèrement sa peau. La mobilisation historique - quatre grèves majoritaires en trois semaines de cours seulement ! - a montré une profession qui ne se résout pas à la dégradation, elle aussi historique, que nous promet le gouvernement en matière de retraites. Tout ou presque a déjà été dit et écrit sur le fait que les enseignants - et plus largement les personnels du Second degré - seraient les grands perdants de la réforme. Avec elle, le pouvoir a choisi la rupture du contrat passé entre nos professions et la nation. La faiblesse de nos rémunérations, désormais reconnue de tous et publiquement, trouvait une forme de compensation dans le calcul des pensions sur les meilleurs salaires, c'est-à-dire ceux des 6 derniers mois, pour parvenir in fine à un taux de remplacement voisin de celui du privé. La rupture des solidarités collectives induite par le projet est une agression caractérisée contre le service public, notamment d'éducation, et le statut de celles et ceux qui l'incarnent au quotidien.

J.-M. Blanquer a cru bon devoir tenter l'arnaque du siècle, en affichant la promesse d'une revalorisation dans le projet de loi sur les retraites, tout en l'instrumentalisant pour promouvoir une redéfinition de nos métiers, qui les alourdit et les dénature. Mal lui en a pris : le Conseil d'État, peu suspect de radicalité, l'a retoqué sèchement, déclarant inconstitutionnelle l'inscription d'une telle promesse. Nous avons raison de revendiquer une revalorisation déconnectée de la question des retraites et sans contreparties ! Le ministre, sous notre pression, s'est donc, une nouvelle fois, pris au piège de ses paroles.

Sa volonté de passer outre les avertissements répétés de la profession sur les E3C, son déni de réalité, ont fait éclater au grand jour son projet d'école inégalitaire et socialement injuste, et le mépris en lequel il tient la profession et son expertise. A chaque fois, ce sont nos combats collectifs et déterminés, sous des formes variées mais toujours fortement visibles, qui l'ont mis en difficulté. Ils montrent la voie à suivre pour arrêter le rouleau-compresseur : le combat continue, et il peut être victorieux si nous restons debout !

 **Pierre Priouret**

Secrétaire général académique



N° CPPAP: 1122 S 06278 - Prix au numéro: 1 €  
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658  
Journal édité par le Snes:  
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse  
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38  
Mél: s3tou@snes.edu

Directeur de Publication: Jean-Louis Viguière  
Rédactrice en chef: Monique Degos-Carrère  
Janvier - février 2020 - n°373  
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12



## École de la « confiance »

# Faux dialogue ou vraie volonté de rupture : il faut choisir...

**D**ans une période de mobilisation intense, on a pu voir un ministre parler de « radicalisés », on a pu voir des recteurs menacer de procédures pénales, on a pu voir des DASEN à côté de Préfets tenir un discours de criminalisation de l'action syndicale. On a pu voir des chefs d'établissements faire appel à des huissiers, évoquant des dépôts de plaintes, et sollicitant des forces de l'ordre, ce qui aura conduit à des images qui ont souvent choqué la communauté éducative : celle de policiers équipés de pieds en cap de tenues anti-émeutes, présents dans les établissements ou à leurs portes pour contrôler les carnets de correspondances des élèves. Images hallucinantes où le refus de dialogue se prolonge dans un usage de la contrainte, de la force et de la menace, inédit dans notre champ éducatif où, par essence, ce sont des valeurs et

des pratiques d'échanges, de dialogue, de confiance et de collaboration qui ont vocation à être vécues.

Le ministre usait il y a quelque temps de l'image de « la porte ouverte » : on a pu voir des images d'établissement cadenassés. Le ministre n'a cessé de mettre en avant la « confiance » : il ne cesse de démentir cette valeur par ses actes et ses paroles qui prennent le contre-pied des attentes légitimes des personnels. La porte ne cesse de claquer et quand elle s'entre-ouvre, c'est pour laisser voir au bout du couloir intimidations et menaces.

Mais plus inquiétant, ne réussissant pas à obtenir l'assentiment du plus grand nombre, le ministre a cherché, pour des raisons politiques, à entraîner toute la chaîne hiérarchique à adopter sa posture de déni et l'a enjoint de s'aligner sur ses pratiques délétères, quitte même à lui faire franchir

les lignes rouges de la légalité, comme les manipulations faites à l'occasion de la tenue des jurys de bac l'ont montré en juillet 2019.

Le résultat, c'est aujourd'hui un climat de défiance généralisée qui s'est répandu dans les établissements, le ministre ayant instrumentalisé jusqu'aux cadres de direction locaux, les mettant en porte-à-faux, voire les amenant à la rupture avec les équipes pédagogiques. C'est à la fois grave et dangereux : grave parce que ces cadres font partie de la communauté éducative et devraient être en phase avec les équipes pédagogiques ; dangereux parce que cette rupture du lien ne manquera pas de nuire au bon fonctionnement des établissements.

La crise est là, évidente : il est urgent d'en sortir !

**Sylvain Lagarde**  
secteur lycées

## E3C

# A l'épreuve des faits, c'est raté



**E**t non ! Contrairement à ce qu'aura essayé de faire croire le ministre à coups de communication faite de déni et de mensonge, les Épreuves Communes de Contrôle Continu ne se sont pas bien passées dans notre académie... ni ailleurs évidemment. On aura été en effet très loin de la mise en place bien préparée et de la mise en œuvre sereine, fiction à laquelle Jean-Michel Blanquer aura été le seul à faire semblant de croire. Mais pouvait-il en être autrement ?

Dans l'académie, plus de la moitié des établissements avaient interpellé en amont des

E3C les corps d'inspection ou le rectorat. Une intersyndicale académique avait même solennellement demandé l'annulation de la première session.

Les E3C ont donc conduit à des mobilisations nombreuses et variées (grève des personnels appelés à surveiller, vives réactions de la part des élèves, actions symboliques) et ont ponctuellement conduit à des reports d'épreuves, pour des motifs divers. Quand elles ont eu lieu « normalement », on a pu faire le constat que le « normal » était surtout un « sans faire de vagues » qui ne garantissait pas des conditions acceptables d'examen. Tous les dysfonctionnements possibles entrevus se sont

trouvés ainsi confirmés : sujets plus ou moins communiqués avant les épreuves, erreurs de sujets, matériel d'écoute et conditions inadaptés pour les épreuves de compréhension orale de langue vivante, conditions de passation en mode classe normal, et donc tricherie possible, inégalité entre établissements dans les conditions d'exams, etc.

Qu'elles aient été passées ou pas, dans de bonnes conditions ou pas, le Snes Toulouse considère donc que l'annulation de cette première session reste d'actualité : rien n'interdirait par exemple de neutraliser les épreuves et d'en faire une simple note à intégrer à la moyenne. Ce qui serait d'ailleurs une bonne nouvelle pour les personnels qui auraient assuré un travail supplémentaire de correction : car non seulement ces E3C auront désorganisé les lycées en amont du fait d'un travail mené dans l'inconnu et dans l'urgence, mais elles auront désorganisé aussi au moment de la passation, puis après, avec un travail de correction ne pouvant se faire qu'aux dépens d'autres tâches pédagogiques pourtant importantes.

Les E3C à l'épreuve des faits, c'est raté ! Et pour le ministre Blanquer, le rattrapage ne sera envisageable que sur la base d'un dossier complètement révisé !

Rentrée 2020

## Préparation chaotique d'une rentrée difficile

La préparation de rentrée est marquée par un dysfonctionnement assumé des instances d'échange: CTA de répartition des moyens tenu le 3 février, calendrier des instances des EPLE resserré, communication des informations chiffrées partielle et/ou retardée... Bref, la volonté de préparer la rentrée avec les personnels et leurs représentants n'est plus là! Pour dénoncer cette méthode, le Snes, avec la FSU, a boycotté le CTA censé examiner ces moyens.

### Cadres flous

Les documents préparatoires au CTA ne donnent aucune indication sur les modalités de calcul des dotations, qui font désormais l'objet d'une prise en compte de la situation sociale des EPLE (allocation progressive des moyens). La transparence est donc très relative, et on peut craindre, comme l'an passé, que les rares surplus octroyés ne le soient que par prélèvement sur les financements

des options, ou que l'éducation prioritaire, et notamment les REP, ne s'y retrouve pas. Le rectorat affiche une perte de 34 ETP (équivalents temps pleins), quand le ministère affiche un solde nul (mais avec la perte de 14 postes en dur): il s'agit de la réserve académique, probablement financée en HS. On relève une forte poussée des IMP - sans doute des régularisations (notamment liées aux PIAL), que les documents disponibles n'a pour le moment pas permis d'éclairer entièrement.

### Pertes massives en lycée et collèges pleins à craquer

Les grands perdants sont les lycées, où la perte atteint 64 ETP: les effets de la réforme y sont donc également bien budgétaires, comme nous l'avions dénoncé. Les groupes ne pourront donc que déborder et les vrais dédoublements se raréfier. Le financement des options (LVC, Maths en Terminale, etc.) est en question, tout comme le maintien de certains enseignements de spécialité, ouverts à cette rentrée pour embellir la réforme.

En collège, le rectorat transfère des moyens vers la Haute-Garonne (+45 ETP), pour y absorber au maximum les effets de la hausse démographique qui s'y concentre (+ 1375 élèves), sans y parvenir pour autant. Cela se fait au détriment des départements les plus ruraux (-11 ETP pour le Lot, -7 pour l'Aveyron), et peut y poser à terme le problème du maillage du territoire. Globalement, le taux d'encadrement va malgré tout se dégrader dans toute l'académie, et principalement en Haute-Garonne.

La rentrée sera donc tendue dans l'académie, qui doit en outre financer l'ouverture de 3 nouveaux établissements; de nombreuses mesures de cartes scolaires sont à prévoir.

Le Snes-Fsu appelle à dénoncer partout l'insuffisance des moyens accordés au Seconde degré.

**Pierre Priouret**

Secrétaire général académique

## CALVE

### Le retour, et quel retour !

Une Commission Académique des Langues Vivantes (CALVE) s'était enfin tenue dans notre académie le 14 janvier 2020, hasard du calendrier, 4 ans jour pour jour depuis que la dernière avait été réunie. Et que de changements depuis ! Présidée cette fois-ci par le Secrétaire Général et non pas par le Recteur, comme c'était l'usage du temps où elle se tenait chaque année, elle a été ouverte par l'annonce d'un changement : la politique rectorale concernant l'enseignement des LVE ne serait pas présentée en CALVE car le Recteur ne rendrait ses arbitrages qu'après avoir entendu l'avis de la CALVE, arbitrages qu'il annoncerait ensuite en CTA.

### Un état des lieux précis

Nous avons enfin pu obtenir une présentation de qualité de la carte des langues dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. Cette carte des langues montre une hégémonie de l'enseignement de l'anglais et une disparité entre les territoires en ce qui concerne l'offre des langues. On observe cette disparité entre les départements mais aussi à l'intérieur d'un même département. Nous avons d'ailleurs demandé que se poursuive ce travail sur la carte des langues, en particulier en mettant en regard l'offre de langues et la politique de mixité entre les établissements.

### Des propositions intéressantes mais...

Commencer l'apprentissage d'une 2<sup>ème</sup> LV dès la 6<sup>e</sup> pour tous les élèves, enrichir l'offre de langues dans tous les départements, encourager l'enseignement des DNL en collège et permettre la continuité des enseignements entre le collège et le lycée, renforcer la mobilité internationale des élèves, soutenir de l'offre de langues rares en LVB et LVC en lycée ... les propositions présentées semblent séduisantes. Mais tout dépend de la mise en œuvre !

Celles qui seront retenues devront être mises en place de façon équitable, efficace et cohérente, dans le respect des statuts des personnels. Il ne peut être question de maintenir la concurrence des LV entre elles, ni avec les autres disciplines, options ou dispositifs d'aide. Le Snes-Fsu ne peut qu'encourager le développement de l'offre de LV et la consolidation de leur enseignement mais il restera vigilant quant à la qualité de cet enseignement ainsi qu'à l'égalité d'accès pour tous les élèves quel que soit leur secteur, et à une offre riche et diversifiée.

Nous attendons maintenant de voir quels seront les arbitrages du Recteur, et surtout com-

ment il mettra en œuvre sa politique des LV dans un calendrier de préparation de rentrée que nous savons déjà incohérent.

**Carine Rios**

Secteur LV



## Retraites

### Le véritable objectif de la réforme

Dans une tribune du Monde (1<sup>er</sup> février 2020), l'économiste Michaël Zemmour et l'expert de la sécurité sociale Justin Bernard dénoncent la « règle d'or » de l'équilibre budgétaire qui, dès 2022, transformerait de fait un régime « à prestations définies » en régime « à cotisations définies ». Autrement dit, la France basculerait dans un système où le niveau des pensions (taux de remplacement) n'est plus garanti, mais devient une variable d'ajustement des finances publiques.

Donc bien avant l'entrée en vigueur du système à points, le système changerait de logique : ce qui serait garanti ne serait plus le niveau des pensions, mais l'équilibre financier du système.

Ils concluent : « En somme, avec le vote de la réforme et de la règle d'or, nous basculerons dès 2022 d'un système dans lequel l'assurance sociale encaisse les aléas financiers pour sécuriser le niveau de vie des assurés, vers un système qui fait encaisser tous les aléas aux assurés, au nom d'une sécurisation de la discipline budgétaire poussée à l'absurde. »

■ **Jean-Louis Viguier**  
Secteur retraites



## Réforme des retraites

### Retraités concernés, retraités mobilisés

Le débat sur l'âge pivot a mis en lumière la volonté gouvernementale d'assurer un équilibre financier d'ici 2025 qui passe par une dégradation des pensions pour les futurs retraités.

Mais cette dégradation est déjà à l'œuvre pour les retraités actuels. En principe, la revalorisation des pensions basée sur l'inflation conduit à déprécier le montant de la pension car il évolue à un rythme inférieur à celui des salaires (-0,8 % par an). Mais cette règle n'est même pas respectée. Nous avons connu des années de gel des pensions, une revalorisation dérisoire de 0,3 %, et cette année, cerise sur le gâteau, une revalorisation différenciée : 1 % pour les pensions inférieures à 2000 € brut, 0,3 % pour les autres.

Cette tendance ne peut que s'accroître. L'objectif de la réforme est de bloquer la part des retraites à 13,8 % du PIB et comme le nombre des retraités va augmenter, la conséquence en sera une baisse de toutes les pensions, actuelles comme futures. Et la revalorisation est toujours prévue sur l'inflation.

Par ailleurs, les règles d'attribution de la pension de réversion seront modifiées. S'il semble que l'âge d'attribution, initialement prévu à 62 ans, ait été abaissé, le calcul du montant reste le même : assurer au conjoint survivant 70 % des revenus du couple et non plus 50 % de la pension du décédé. Ce mode de calcul sera défavorable à une majorité de retraités. Exemple : aujourd'hui le conjoint survivant a 1600 € de pension et le conjoint décédé

1800 €, le survivant a  $1600 + 900 = 2500$  €. Avec le nouveau système, il aura 70 % de 3400 €, soit 2380 €, soit une perte de 120 €/mois.

Ces mesures vont à l'encontre de nos revendications sur le pouvoir d'achat des retraités : indexation des pensions sur l'évolution des salaires, rattrapage des années de gel et de sous-indexation. Pour ces raisons, et aussi parce que nous sommes des citoyens attachés aux principes de réduction des inégalités, de solidarité et de justice, nous ne pouvons qu'être aux côtés des actifs dans le mouvement social de lutte contre le projet gouvernemental.

■ **Monique Theulé**  
et **Jean-Louis Viguier**

Secteur retraités

## Nouvelle région académique

### On veut marginaliser les représentants des personnels

**C'**est effectivement la question d'actualité, dans notre académie comme ailleurs: si J-M. Blanquer avait renoncé à la fusion des régions, c'est en réalité sans abandonner la volonté de mettre en place un pilotage fort au niveau de la région académique.

Dans ce mouvement, on peut distinguer 3 phases menées au nom de l'« efficacité » - ce concept galvaudé par le nouveau management public - et toutes caractérisées par un processus s'affranchissant de toute transparence et concertation sérieuses vis-à-vis des personnels.

Phase 1: Blanquer fait des recteurs de région des « super recteurs » en leur octroyant des compétences qui ne font aucune ambiguïté sur leur rôle.

Phase 2: sont prévus des services inter-académiques régionaux sur toutes les dimensions du pilotage stratégique des politiques éducatives (orientation, carte des formations, etc.), aussi bien que de gestion (budget opérationnel des personnels administratifs, sociaux et de santé; cadrage des budgets enseignants et vie des élèves également dans les grandes masses au niveau régional).

Phase 3: sont envisagés deux conseils régionaux sans fondement réglementaire quelconque, un Conseil Pédagogique régional et un Conseil des Territoires.

Dans ce processus, les représentants des personnels auront été clairement marginalisés, la transparence ayant pris la forme de quelques réunions prétextes à présentation de projets aboutis sans avoir été discutés préalablement, le summum étant la présentation dans la presse de la création d'un Conseil pédagogique régional et d'un Conseil des Territoires opportunément « sortis du chapeau administratif ». En effet les représentants des personnels n'ont pas été informés de ce projet, ni même envisagés comme interlocuteurs possibles puisque leur place au sein de ces « instances » n'était même pas vraiment prévue.

Avec la nouvelle région académique, on est ainsi loin de la coquille vide: renforcement d'une régionalisation que le Snes-Fsu a toujours dénoncée, et caporalisation rampante au niveau local, voilà deux symptômes clairement identifiés.

« C'est comme ça, un point c'est tout » est tentée de dire l'administration. Et bien non, cela ne sera pas simplement « comme ça », et le Snes-Fsu continuera de combattre avec les personnels, sur le fond comme sur la forme, ces dérives qui sont autant de dangers pour les personnels que pour les usagers.

**Sylvain Lagarde**  
co-secrétaire académique



*Un pilotage en mode  
« non, l'avis des personnels  
ne compte pas  
vraiment... ! »*

## Stage FSU 31

### L'éducation prioritaire, toujours un enjeu majeur

**L'**éducation prioritaire est un enjeu transversal qui concerne nombre de syndicats de notre fédération, à commencer par le Snes et le SNUipp. L'idée d'un stage syndical fédéral s'est donc naturellement imposée dans la période, après la publication du rapport Mathiot/Azéma, et alors que le ministère a reporté d'un an la mise à jour de la carte des établissements relevant de l'éducation prioritaire (EP). Ce stage a réuni des collègues du premier et du second degré, travaillant dans des écoles ou des collèges REP et REP +, ou souhaitant que leur établissement rejoigne l'EP (d'autres collègues mais aussi des lycées). La crainte de voir l'EP se limiter aux seuls REP +, ce qui pose le problème du devenir des collèges REP et des collèges sans label (alors qu'ils accueillent un public qui demande une prise en compte de ses difficultés spécifiques) en plus de la question des écoles qui vont devenir « orphelines » alors qu'il y en a déjà beaucoup trop, a bien évidemment

été au cœur des échanges. La substitution à une **carte nationale** des REP d'une politique **académique** d'allocation progressive ne peut qu'inquiéter, car cela revient à une dilution des moyens là où l'efficacité de l'EP repose sur une identification transparente des établissements nécessitant d'avoir plus de moyens pour faire progresser et réussir leurs élèves.

Au-delà, l'intervention de Jean-Yves Rochex, spécialiste du sujet, a permis de retracer l'histoire de l'EP depuis 1981, de voir les évolutions et les régressions, et de mieux saisir les enjeux politiques et syndicaux en 2020. Le constat partagé est que tout n'a pas été fait en zone d'éducation prioritaire, et que ce qui l'a été n'a pas forcément bien été fait. A commencer par le regard porté par l'institution sur les territoires concernés dont les élèves ont des ressources comme les autres et pas seulement des déficits et des problèmes. A continuer par le peu d'in-

térêt pour les transformations curriculaires et pédagogiques (absence de recherche coordonnée) alors qu'elles participent de la réelle démocratisation du système éducatif. A terminer par la nécessité de différencier les besoins qui ne sont pas les mêmes dans les quartiers populaires et dans le rural isolé, dans les écoles et collèges et dans les lycées.

Une seule chose est certaine: contrairement aux propos péremptifs de Blanquer, l'EP ce n'est pas « 1 milliard d'euros sans résultat particulier ». Les effets compensatoires sont prouvés mais on peut mieux faire encore, à condition de faire confiance aux équipes sur le terrain, de leur laisser la main et de les accompagner avec les moyens adaptés et un retour réflexif sur les enjeux et les pratiques. **Mobilisons-nous pour renforcer et consolider une EP digne de ce nom!**

**Christophe Manibal**  
S2 31 et secrétariat de la FSU 31

## Capa certifiés

### Contestation de l'avis final du rendez-vous de carrière

Sur les 49 recours étudiés dans cette capa le 17 janvier, 45 relevaient du dernier rendez-vous de carrière. Il n'est pas étonnant que les recours concernent dans leur grande majorité ce dernier rendez-vous, car l'appréciation finale obtenue va être conservée jusqu'au passage à la hors classe. Meilleure est cette appréciation et plus vite le collègue passera à la hors classe. De plus, au dernier rendez-vous de carrière l'administration a continué, cette année encore, les appréciations « excellent » à 10 % environ, alors que 2 ans plus tôt au deuxième RDV les appréciations « excellent » concernaient 30 % des mêmes collègues. Cette baisse des appréciations « excellent », pour les mêmes personnes entre les 2 rendez-vous, génère naturellement incompréhension et frustration pour les collègues.

Or le fait que la circulaire hors classe 2020 note déjà 30 % d'avis excellent laisse augurer d'une correction de ces incohérences dans les appréciations pour les années à venir. C'est pourquoi le Snes-Fsu a demandé que la capa émette un vœu afin que l'appréciation des collègues déjà dans le tableau d'avancement à la hors classe, et ayant été évalués sur ces

quotas de 10 % les années précédentes, soit revue, par souci d'équité avec les suivants qui bénéficieront d'un quota plus large.

Plus grave encore, le secrétaire général a refusé que soient étudiés les cas de plusieurs collègues, au prétexte qu'ils étaient dans des disciplines qui avaient leurs quotas d'avis excellent et très satisfaisant, faisant fi d'une étude individuelle de chaque cas -qui est pourtant l'objet de cette CAPA- et introduisant ainsi une rupture d'équité entre les collègues de disciplines différentes. Le Snes-Fsu a dénoncé avec force ce procédé ainsi que d'autres dysfonctionnements (voir déclaration sur le site du Snes de Toulouse).

#### Données chiffrées

81 collègues ont formulé un recours gracieux, souvent avec l'aide du Snes.

4 ont été revus favorablement par l'administration, et 28 n'ont pas poursuivi jusqu'à la saisine de la capa.

49 ont saisi la capa. A l'issue de celle-ci, 12 collègues supplémentaires ont vu leur appréciation finale remontée (1 au 2<sup>e</sup> RDV et 11 au dernier).

**Hélène Tressens et  
Nathalie Charton**  
secteur carrières certifiés

### Calendrier Carrières

#### Les échéances à venir :

- **vendredi 31 janvier :**  
Capa certifiés d'avancement accéléré
- **lundi 16 mars :**  
Capa liste d'aptitude au corps des agrégés
- **mardi 17 mars :**  
GT congé formation
- **mardi 17 mars :**  
GT postes adaptés
- **mercredi 6 mai :**  
Capa certifiés d'avancement à la hors classe
- **vendredi 12 juin :**  
Capa certifiés classe exceptionnelle
- **lundi 29 juin :**  
Capa certifiés refus temps partiel

**La CAPA CPE reportée 2 fois à cause de la situation sociale, doit se tenir finalement le 3 février. Nous vous tiendrons informés des résultats.**

### Stages académiques

#### Nouveau management public

**Le jeudi 14 mai 2020 à Toulouse**

Comment fonctionnent les chefs d'établissement? Comment sont-ils formés? Quelles sont leurs nouvelles directives? Leurs lettres de mission et objectifs? Mais aussi comment résister à la multiplication des pressions, injonctions, intimidations?

Et toutes les autres questions que vous vous posez au quotidien dans vos établissements.

Ce stage sera animé par **Éric Mansencal**, proviseur et secrétaire national-adjoint du Snupden et par **Didier Albert**, juriste du Snes national

Stage ouvert à tous. Venez nombreux! Demande d'autorisation d'absence à adresser au recteur **le 3 avril** au plus tard (car vacances).

Et inscription sur notre site au plus vite [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu)

**Stage CPE** ouvert à toutes et à tous (syndiqués, non syndiqués, stagiaires, contractuels).

**Le mardi 10 mars Lycée Urbain Vitry à Toulouse**

150 Route de Launaguet (Métro 3 cocus) de 09h30 à 17h00. Le matin, **Olivier Raluy** responsable national de la catégorie reviendra sur les enjeux actuels et à venir et surtout, répondra à toutes vos questions. L'après-midi, notre collègue chercheuse, **Christine Focquenoy**, interviendra sur l'identité professionnelle des CPE.

Demande d'autorisation d'absence à adresser au recteur le **vendredi 7 février** (date des vacances de février). Vous devez aussi vous inscrire **impérativement en ligne** au stage sur notre site [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu) (Rubrique « Stages »). N'hésitez pas à faire connaître ce stage autour de vous, c'est un moyen de rompre l'isolement.

En cas de problème, vous pouvez contacter le secteur CPE: [cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)



## Mutations Intra

### Ce qui change en 2020

**L**es commissaires paritaires Snes-Fsu, que vous avez élus lors des élections professionnelles de décembre 2018, étaient jusqu'à présent en mesure d'assurer la défense des droits de l'intégralité des collègues dans cette opération de mutation intra-académique comme dans chaque opération de gestion. Ils étaient les garants du respect des règles fixées par le Ministère, notamment en matière de mutations.

La loi dite de « transformation de la Fonction publique », promulguée le 6 août 2019, bouleverse les modalités de gestion des personnels en les rendant opaques et arbitraires.

Ce changement est évidemment lourd de conséquences pour les personnels tant les erreurs, concernant les barèmes comme le projet de mouvement étaient nombreuses. Jusqu'à présent, l'expertise des élus du Snes-Fsu permettait de faire corriger ces erreurs, y compris pour les collègues qui ne nous

avaient pas contactés. Ce ne sera plus le cas !

Malgré ce nouveau cadre, le Snes-Fsu sera plus que jamais aux côtés des collègues qui participeront au mouvement pour les conseiller et les accompagner.

Dès l'élaboration de la liste de vœux en mars, les élus et les militants du Snes-Fsu continueront à mettre leur expertise au service de tous les collègues qui les solliciteront, soit par des réunions d'information dans tous les départements, soit par des rendez-vous individuels.

Courant mai 2020, les demandeurs pourront consulter sur I-Prof leur barème tel que calculé par l'administration, et vérifier que tous les éléments ouvrant droit à bonification aient été pris en compte. Plus aucun groupe de travail n'étant réuni pour vérifier les vœux et les barèmes, les élus du Snes-Fsu aideront les collègues dans leurs démarches et leurs demandes de correction dans cette étape décisive.

Les résultats du mouvement intra-académique seront communiqués individuellement aux demandeurs par le Rectorat. Là encore, aucune commission (CAP) n'aura été réunie pour vérifier le projet et corriger les erreurs. Ceux qui n'auront pas obtenu satisfaction pourront déposer un recours administratif, prévu par la loi. Attention ! Si vous obtenez un vœu formulé l'administration considérera que vous êtes « satisfait » !

Le Snes-Fsu, ses élus et ses militants, conseilleront et accompagneront systématiquement les requérants dans cette démarche de recours, complexe et au résultat incertain.

À chaque étape du mouvement, personne ne doit rester seul face à la machine de l'administration et à ses décisions opaques : faites appel au Snes-Fsu !

*Dossier préparé par  
Isabelle Richardeau et David Cluzel  
Secteur emploi*

## INTRA 2020

### Le Snes-Fsu et ses militants toujours à vos côtés

**P**our beaucoup d'entre vous, voici venu, ou revenu, le temps de formuler votre demande de mutation intra-académique. Dans le contexte nouveau imposé par le gouvernement (fin du paritarisme), le Snes est plus que jamais à vos côtés pour vous conseiller, de la formulation de vos vœux jusqu'au possible recours en cas d'erreur manifeste de l'administration.

L'objet de ce dossier est de vous donner les principaux outils pour être en mesure de contrôler le barème qu'aura retenu l'administration et d'en demander correction si erreur manifeste.

Les militants du Snes-fsu seront là (réunions, rdv personnels pour les syndiqués) pour vous conseiller dès l'ouverture du serveur.

**La circulaire académique définissant les règles du mouvement n'étant pas publiée, certaines informations (barèmes...) ne peuvent être fournies dans ce dossier. Elles seront mises en ligne sur notre site académique dès leur communication par l'administration.**

#### TZR

Les collègues TZR n'ont pas à redemander la ZR dont ils sont titulaires. Leur établissement de rattachement est pérenne. Les préférences sur le serveur lprof ne sont pas des vœux de remplacement, elles servent exclusivement au rattachement administratif des nouveaux TZR.

Cependant, si vous souhaitez changer de rattachement administratif (RAD) dans votre ZR, il faut utiliser l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet et envoyer la demande selon le calendrier à la dpe qui gère votre discipline. Cette demande peut être simultanée à une demande de mutation sur une autre ZR ou sur un département en poste fixe (saisie SIAM).

Ces différentes demandes sont toutes traitées au même moment que les affectations sur postes fixes ou sur ZR. Aussi tous les TZR de l'Académie connaîtront leur établissement de rattachement, où ils sont prioritaires sur les Blocs de Moyens Provisoires (BMP), fin juin.

Le Snes-Fsu vous conseille donc de prendre attache auprès de votre établissement de rattachement dès votre résultat connu afin de participer aux conseils d'enseignement de fin d'année.

#### Ne restez pas seuls !

Grâce à un espace adhérent remanié, vous pourrez simuler votre barème, vérifier en ligne votre fiche syndicale préremplie et nous communiquer vos vœux. Rendez-vous sur notre site : <https://toulouse.snes.edu/>

Pour les non-adhérents, il sera possible aussi de remplir en ligne une fiche de suivi et de nous communiquer vos vœux. Nous pourrions ainsi les vérifier et vous accompagner dans votre demande de mutation, tout en comptant vous compter bientôt parmi nous, car seules les cotisations des syndiqués permettent au SNES de fonctionner.

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter via les adresses mails suivantes :

- pour les stagiaires : [stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu)
- pour les CPE : [cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)
- pour les PsyEN 2<sup>d</sup> degré : [bennassar.garnier@wanadoo.fr](mailto:bennassar.garnier@wanadoo.fr)
- pour les PsyEN 1<sup>er</sup> degré : contacter le SNUipp de votre département
- pour tous les autres : [mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

## Mesure de carte scolaire

**S**i vous êtes victime d'une mesure de carte scolaire (MCS), vous devez participer au mouvement intra avec des vœux bonifiés.

### Qui est concerné ?

Pour chaque discipline faisant l'objet d'une suppression de poste dans votre établissement, tous les collègues de la discipline affectés à titre définitif doivent être informés afin de recenser les éventuels volontaires.

Si plusieurs collègues se portent volontaires ou s'il y a une ancienneté de poste identique entre deux personnels désignés, les enseignants sont départagés en fonction du barème fixe retenu pour les opérations du mouvement (ancienneté de poste et éche-

lon acquis au 31 août 2019), puis du nombre d'enfants de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2020 en cas de nouvelle égalité et enfin de l'âge. L'agent victime de la carte scolaire sera celui ayant le plus petit barème des personnels désignés et a contrario celui ayant le plus fort barème des personnels volontaires.

### Vos droits

Afin de bénéficier de la bonification de 5000 points, il faudra formuler l'établissement du poste fermé suivi éventuellement de sa commune puis de son département et de l'académie. Si l'ordre des vœux indiqués ci-dessus doit être respecté, cela n'empêche pas de placer des vœux personnels avant et/ou d'en intercaler entre les vœux bonifiés. Ces vœux personnels seront examinés comme si vous n'aviez pas de MCS.

Si vous êtes muté sur un des vœux bonifiés à 5000 points, vous conserverez votre ancienneté de poste pour les mouvements ultérieurs.

Si vous mutez sur l'un de vos vœux non bonifié, vous ne conserverez pas votre ancienneté de poste pour une prochaine demande de mutation.

### Quelle procédure ?

La procédure de réaffectation par mesure de carte scolaire recherche d'abord un établissement de même type dans la commune du poste supprimé (collège REP +, collège REP, collège sans étiquette, lycée) puis tout type d'établissement dans cette même commune.

En cas d'échec dans la commune, la recherche se fera sur tout type d'établissement au plus proche (kilomètres d'établissement à établissement).

**Attention! Vous perdez ou vous avez perdu votre poste, la commune ou le département d'implantation lors d'un mouvement précédent? Vous conservez la bonification de MCS sur le poste, la commune et le département tant que vous n'avez pas réintégré ces derniers. Pensez à faire valoir cette bonification si vous êtes concerné (n'hésitez pas à vous rapprocher de nous).**

## Postuler en REP+ Une bonification conditionnée

**S**ous toutes réserves cette année si la circulaire n'est pas modifiée par rapport à 2019, une bonification de 800 points est attribuée sur les 5 collèges classés REP+ de Toulouse ou sur le vœu « commune de Toulouse REP+ » qui regroupe ces 5 collèges, à la condition que ces vœux ne soient précédés d'aucun autre.

Pour les collègues déjà dans l'académie de Toulouse, il suffit de se porter volontaire lorsque la question est posée au moment de la saisie des vœux.

Pour les entrants, attention ! Il faut se porter volontaire, envoyer un CV et le dernier rapport d'inspection pour avoir l'aval des IPR de la discipline.

Pour la classification des établissements en éducation prioritaire, voir sur le site: <https://toulouse.snes.edu>

## L'extension, attention danger !

**S**euls sont concernés les collègues qui n'ont pas d'affectation définitive, en poste fixe ou zone de remplacement, dans notre académie. Ceux-ci doivent impérativement en obtenir une à l'issue du mouvement INTRA. Ce sont principalement les collègues entrants dans l'académie à l'issue du mouvement inter, dont les stagiaires, et les collègues en réintégration.

Dans le cas où aucun des vœux formulés dans la demande ne peut être satisfait, ces collègues qui doivent obtenir une affectation, sont alors traités par la procédure d'extension. L'extension se fait à partir du 1<sup>er</sup> vœu « département » et, avec comme barème, le plus petit barème correspondant à l'un des vœux

formulés. Mais attention ! Seuls les points liés au Rapprochement de conjoint ou à l'Autorité Parentale Conjointe, les points pour exercice en Éducation Prioritaire et les points d'ancienneté de poste et d'échelon sont conservés en cas d'extension.

N'hésitez pas à nous consulter pour l'ordre des vœux.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement et prendre connaissance de la carte d'extension de notre académie, consultez notre site: [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu).

## Postes Spécifiques Académiques (SPEA)

**C**es postes SpéA sont prioritaires sur les autres vœux quel que soit leur rang. Si la candidature est acceptée, alors les autres vœux ne sont pas examinés.

Comment les demander ?

Les SPEA sont attribués par le rectorat sur dossier après avis des IA-IPR et éventuellement des chefs d'établissement d'accueil.

Les collègues qui souhaitent postuler sur un poste spécifique académique doivent mettre à jour leur C.V. dans I-Prof. Les candidats

doivent remplir les conditions nécessaires décrites dans les fiches de poste qui doivent faire un descriptif exhaustif du poste et des compétences attendues.

Il faut obligatoirement renseigner en ligne une lettre de motivation pour chaque candidature pour pouvoir formuler ensuite les vœux via I-Prof (vœux inclus dans les 30 possibles).

Dans la mesure du possible, prendre l'attache de l'établissement où se situe le poste sollicité pour un entretien.

### Les postes en ULIS et en MLDS

Il n'est toujours pas possible de postuler sur ces postes en ligne. Il faut en faire la demande uniquement sur papier en utilisant l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet et la renvoyer à la DPE selon le calendrier prévu.

## Dossier handicap

Les collègues en situation de handicap, tel que défini par la loi du 11 février 2005, peuvent demander une priorité de mutation. Ces demandes concernent les personnels titulaires, stagiaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade. La situation des ascendants et des fratries n'est pas prise en compte dans cette 1<sup>re</sup> situation.

Pour cela il leur est demandé de fournir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), condition obligatoire mais non garante de l'obtention d'une bonification de 1000 pts.

Par contre la seule RQTH donne droit systématiquement à 100 points (non cumulables avec les 1000 points) sur simple remise de la pièce à la dpe ou au Médecin Conseiller Technique du Rectorat.

La demande est à formuler à l'aide de l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet. A cette annexe il faut joindre un courrier explicatif et toutes les pièces médicales (de spécialistes) qui vont attester que la mutation permettra l'amélioration des conditions de vie de la personne handicapée.

**Attention: les entrants dans l'académie qui ont constitué un dossier pour l'inter doivent à nouveau le déposer à l'intra et l'obtention de la priorité n'est pas systématique.**

### Quelles bonifications ?

Pour les dossiers retenus, une bonification de 1000 points est accordée sur les vœux « commune » et sur le 1<sup>er</sup> vœu « département » formulés.

### Le dossier médical, une bonification obtenue par le Snes-Fsu !

Sous toutes réserves car nous n'avons pas encore eu connaissance de la circulaire 2020, il existe une autre bonification pour les collègues dans des situations médicales graves mais ne relevant pas du handicap. Une bonification de 500 points peut être accordée sur les vœux « commune » et sur le 1<sup>er</sup> vœu « département » formulés, après avis du Médecin Conseiller Technique du Recteur.

La situation des conjoints non-détenteurs de la RQTH, des ascendants et fratrie peut également faire l'objet d'une analyse dans le cadre de cette bonification de 500 points.

Le calendrier et la constitution du dossier à l'aide de l'annexe sont identiques à la constitution du dossier au titre du handicap.

**Gestion 2.0 des demandeurs de priorité médicale dans le cadre du mouvement inter-académique : le degré 0 d'humanité atteint dans la communication de la décision de l'administration sur l'octroi ou non de la bonification.**

Le Rectorat a beau jeu d'afficher qu'il met en place une RH de proximité quand il laisse les demandeurs de mutation seuls face à leur écran pour constater que bien qu'étant reconnus travailleurs handicapés, leur dossier n'a pas été priorisé et ce sans aucune explication. Bel exemple de l'attention porté par l'administration rectorale aux travailleurs handicapés de notre académie.

Les GT et le travail des élus des personnels avaient au moins le mérite d'humaniser la communication de cette décision.



■ **Le mardi 10 mars, stage stagiaires de 9 h à 17 h à Toulouse** (le lieu sera précisé sur notre site). Inscription sur notre site.

Dans les départements, des réunions d'information sont prévues, la plupart le 18 mars :

## Des réunions d'information et des entretiens individuels pour vous aider à formuler vos vœux

■ En Ariège, le mercredi 18 mars. Prendre rdv par mail à [snes09@toulouse.snes.edu](mailto:snes09@toulouse.snes.edu),

■ En Aveyron, le mercredi 18 mars

■ Dans la Haute-Garonne, le mercredi 18 mars, sous forme de réunion ouverte à tous.

■ Dans le Gers, précisions à venir sur notre site: <https://toulouse.snes.edu>

■ Dans le Lot, le mercredi 18 mars, inscriptions par mail à [snes46@toulouse.snes.edu](mailto:snes46@toulouse.snes.edu)

■ Dans les Hautes-Pyrénées, le mercredi 18 mars, prendre rdv par mail à [snes65@toulouse.snes.edu](mailto:snes65@toulouse.snes.edu)

■ Dans le Tarn, le 18 mars à Albi, horaires à préciser-voir notre site: <https://toulouse.snes.edu>

■ Dans le Tarn et Garonne, les mercredis 11 et 18 mars. Prendre rdv par mail à [snes82@toulouse.snes.edu](mailto:snes82@toulouse.snes.edu)

■ **Plus de précisions sur lieux et horaires en page 12 de ce bulletin.**

Afin de préparer ce rendez-vous, nous vous demandons de vous connecter au serveur SIAM, de faire les 1<sup>re</sup> démarches pour formuler vos vœux et de préparer vos questions.

## Pièces justificatives

À chaque participation à l'INTRA, toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées par des pièces récentes (datant de 2019 au moins) jointes au formulaire de confirmation de demande de mutation sauf pour les participants à l'INTER pour lesquels les bonifications sont conservées..

La liste exhaustive des pièces à fournir sera disponible sur notre site : <https://toulouse.snes.edu/>

Cependant, si vous ne disposez pas encore de pièces justifiant des situations nouvelles (nouveau travail du conjoint par exemple), ou si vous êtes en désaccord, ou même si vous avez un doute concernant votre échelon, votre ancienneté de poste, vos années de séparation..., signalez-le sur le formulaire, recalculez votre barème en conséquence et notez tout cela de façon manuscrite et en rouge sur la confirmation de demande de mutation. Gardez une copie de cette confirmation et après envoi à l'admini-

nistration, n'oubliez pas d'en envoyer une copie pdf, par mail, au Snes-Fsu à : [mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

Si l'administration ne vous suit pas dans votre contestation et affiche un autre barème en Mai, vous pourrez à nouveau demander correction de votre barème lors de cette deuxième période d'affichage en Mai et éventuellement modifier vos vœux. Le Snes-Fsu sera à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner et défendre vos droits.

## Des réunions d'information et des entretiens individuels pour vous aider à formuler vos vœux

■ **Le mardi 10 mars à Toulouse, de 9h à 17h (le lieu sera précisé sur notre site) un stage en direction des stagiaires, demandeurs obligatoires dans le cadre de l'INTRA, même si vous obtenez une autre académie que celle de Toulouse.** Nathalie et Maève et des élu-es du Snes-Fsu de Toulouse vous renseigneront. Cette journée sera aussi l'occasion de faire un point sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre pour votre première prise de poste, sur l'action sociale dont vous pouvez bénéficier, sur les demandes de temps partiels et le type de poste que vous pouvez occuper à la rentrée (inscription sur notre site)

Dans les départements, des réunions d'information sont prévues :

■ **En Ariège**, le mercredi 18 mars, sous forme de rdv individuels. Prendre rdv par mail à [snes09@toulouse.snes.edu](mailto:snes09@toulouse.snes.edu),

■ **En Aveyron**, le mercredi 18 mars, à partir de 14h, au local du Snes, 8 rue de Vienne à Rodez,

■ **Dans la Haute-Garonne**, le mercredi 18 mars, sous forme de réunion ouverte à toutes et tous au Snes-Fsu, 2 avenue Jean Rieux, 4<sup>e</sup> étage, à Toulouse, de 14h à 17h,

■ **Dans le Gers**, le 17 mars, local de la Fsu, chemin de la Rethourie à Auch, de 9 h à 14 h sur rendez-vous.

■ **Dans le Lot**, le mercredi 18 mars, de 14h30 à 16h30, au siège du Snes, 80 rue des jardiniers à Cahors, sur rendez-vous. En faire la demande par mail à [snes46@toulouse.snes.edu](mailto:snes46@toulouse.snes.edu)

■ **Dans les Hautes-Pyrénées**, le mercredi 18 mars, sous forme de rdv individuels, de 14h à 17h, dans les locaux de la Fsu, ancienne école Jules Ferry, 7 rue André Breyer à Tarbes. Prendre rdv par mail à [snes65@toulouse.snes.edu](mailto:snes65@toulouse.snes.edu)

■ **Dans le Tarn**, le 18 mars à Albi, précisions à venir sur notre site : <https://toulouse.snes.edu>

■ **Dans le Tarn et Garonne**, les mercredi 11 et 18 mars, au local du Snes, 23 Grand rue Sapiac, à Montauban, sous forme de rdv individuels, entre 14h et 16h30. Prendre rdv par mail à [snes82@toulouse.snes.edu](mailto:snes82@toulouse.snes.edu)

Afin de préparer ce rendez-vous, nous vous demandons de vous connecter au serveur SIAM, de faire les 1<sup>er</sup> démarches pour formuler vos vœux et de préparer vos questions.



**Soutien  
à l'action  
contre  
la réforme  
des retraites !**

Pour cela, nous vous proposons de verser une surcotisation, qui offre les mêmes avantages fiscaux qu'une cotisation ordinaire.

Deux modalités vous sont proposées :

- de préférence en ligne, pour limiter le travail militant de saisie, sur votre espace adhérent (<https://www.snes.edu/Scripts/Adherents/site/EspaceAdherent/Login/index.php>, rubrique « Sur cotisation »);

- ou par chèque, adressé au Snes-Fsu, 2 av. J. Rieux, 31500 Toulouse, à l'attention de la trésorerie en précisant bien qu'il s'agit d'une surcotisation.

Merci aux collègues, actifs et retraités, qui ont déjà donné! Ces fonds serviront à aider les collègues syndiqués les plus en difficultés après les prélèvements sur salaire avec une priorité pour ceux qui perçoivent les plus faibles revenus.

## Pour rejoindre le Snes

**Tél. 05 61 34 38 51** - Fax 05 61 34 38 38  
2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse  
Métro François Verdier

Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures

**Adresse électronique générale:**

[s3tou@snes.edu](mailto:s3tou@snes.edu)

**Syndicalisation:**

[tresorerie@toulouse.snes.edu](mailto:tresorerie@toulouse.snes.edu)

**Carrière**

**(avancement, promotion, notation):**

[carriere.certifies@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.certifies@toulouse.snes.edu)

[carriere.agreges@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.agreges@toulouse.snes.edu)

**Mutations ou affectations:**

[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

**Stagiaires:**

[stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu)

**Non-titulaires:**

[nontitu@toulouse.snes.edu](mailto:nontitu@toulouse.snes.edu)

**CPE:**

[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)

**Santé:**

[sante@toulouse.snes.edu](mailto:sante@toulouse.snes.edu)

**Personnels-Vie scolaire:**

[aed-aesh@toulouse.snes.edu](mailto:aed-aesh@toulouse.snes.edu)

**Retraites:**

[retraites@toulouse.snes.edu](mailto:retraites@toulouse.snes.edu)

**COPSYS:**

[PsyEN-EDO@toulouse.snes.edu](mailto:PsyEN-EDO@toulouse.snes.edu)

**Stages syndicaux:**

[formation.syndicale@toulouse.snes.edu](mailto:formation.syndicale@toulouse.snes.edu)

**Collège:**

[college@toulouse.snes.edu](mailto:college@toulouse.snes.edu)

**Lycée:**

[lycees@toulouse.snes.edu](mailto:lycees@toulouse.snes.edu)

**Site académique**  
[www.toulouse.Snes.edu](http://www.toulouse.Snes.edu)